



L@ lettre de l'INPC

Numéro spécial rentrée : Un nouveau président pour l'INPC

Xavier Larnaudie-Eiffel, vous avez été nommé président de l'INPC lors du conseil d'administration du 31 juillet dernier. Vous succédez ainsi à Gérard Ménéroud qui assurait cette fonction depuis 2007. Quelle impression tirez-vous de ce premier contact avec notre Institut ?

En tout premier lieu permettez-moi de rendre hommage à Gérard Ménéroud pour l'attention qu'il a portée à l'INPC durant ces nombreuses années. Sa riche expérience du monde paritaire, notamment comme président de l'ARRCO, a constitué un atout pour l'INPC. Aussi, l'impulsion qu'il a donnée durant toutes ces années à notre Institut me semble devoir être poursuivie.

Pour répondre à votre question, je viens d'accompagner le conseil d'orientation de l'INPC (cf. *L@ lettre de l'INPC n° 79 du 15 juillet 2014*) dans son voyage d'étude annuel. Ma première impression, au retour de cette édition placée sous le signe de l'innovation, est la richesse des échanges qui se déroulent dans le respect mutuel des membres du conseil d'orientation et de l'inévitable diversité des positions de chacun. A cet égard, j'ai le sentiment que l'INPC est un lieu unique à la fois d'échanges, mais aussi de diffusion d'informations de ce monde de la protection sociale qui se caractérise par sa très grande complexité et sa continuelle mutation, auprès des partenaires sociaux et en particulier des acteurs syndicaux.

Fort de ce premier constat, quelles ambitions nourrissez-vous pour l'INPC ?

Comme je vous l'ai dit, je conçois mon action pour l'INPC dans la continuité de ce qui en a fait le succès actuel. La loyauté vis-à-vis de nos adhérents m'apparaît comme une priorité. L'INPC, fondé il y a maintenant plus de 30 ans par la Caisse Nationale de Prévoyance et qui réunit en son sein des acteurs essentiels de la protection sociale complémentaire et supplémentaire (cf. *L@ lettre de l'INPC n°79 du 15 juillet 2014*), vient d'accueillir deux nouveaux organismes.

Sont ainsi devenus adhérents de l'INPC, Adéis, GPP dédié aux branches professionnelles et MFPrévoyance qui regroupe sept mutuelles de la Fonction publique ainsi que CNP Assurances. Ces nouvelles adhésions attestent du dynamisme de l'INPC et je souhaite naturellement que ce mouvement se poursuive en direction des acteurs de l'économie sociale.

Surtout, je considère qu'il est essentiel de maintenir l'équilibre qui prévaut aujourd'hui au sein de l'INPC.

Cet équilibre s'incarne dans sa gouvernance, exercée par les organismes, membre fondateur et membres adhérents, qui siègent au sein du conseil d'administration de l'INPC, mais aussi dans la considération qui est portée à l'ensemble des partenaires sociaux avec lesquels l'INPC entretient des relations de confiance.

Dans ce cadre, trois missions me semblent devoir être assurées par l'INPC :

- Tout d'abord, favoriser une meilleure compréhension des systèmes de protection sociale en diffusant de l'information sur leurs fonctionnements auprès des partenaires sociaux ;
- Ensuite, continuer à apporter un soutien technique lors de la mise en place de régimes supplémentaires en retraite, prévoyance ou épargne salariale, et promouvoir le professionnalisme des organismes adhérents de l'INPC ;
- Enfin, cultiver cette ouverture de l'INPC vis-à-vis de l'ensemble des organismes de protection sociale qui partagent nos valeurs communes de l'économie sociale.

En quelques mots, comment voyez-vous évoluer la protection sociale en France ?

La généralisation de la complémentaire santé à compter de 2016, imposée par la loi du 13 juin 2013, va donner aux organismes en charge de la couverture supplémentaire un rôle inédit.

Par ailleurs, les nombreuses mesures décidées par les pouvoirs publics, que ce soient les décrets relatifs aux contrats responsables, ceux sur les catégories objectives de salariés ou la fiscalisation de la part patronale des contrats santé, vont pousser à une refonte du paysage actuel. Le défi sera d'éviter que l'éventuelle segmentation du paysage de la santé et de la prévoyance, sur le modèle de la retraite, en au moins trois niveaux (un socle, une couverture complémentaire obligatoire puis une couverture supplémentaire optionnelle) ne conduise à une atomisation des situations.

Notre engagement de fournir à chaque salarié, tant pour lui que pour sa famille, une protection de qualité contre les aléas de la vie constitue un réel défi qu'il nous faudra relever collectivement et auquel je souhaite que l'INPC apporte toute sa contribution.

8 septembre 2014

INPC - 4, place Raoul Dautry - 75015 PARIS
☎ 01 42 18 82 98 – 📠 01 42 18 85 53
contact.inpc@inpc.fr
www.inpc.fr

Association régie par la loi du 1^{er} juillet 1901
Siège social : 4, place Raoul Dautry 75015 PARIS
N° de SIRET 32422814700058
Directeur de la Publication : Hervé COLAS